



Publication électronique – Mise en ligne du 14 novembre 2023

VILLE DE PONTARLIER

REGION DE FRANCHE-COMTE

DEPARTEMENT DU DOUBS

ARRONDISSEMENT DE PONTARLIER CANTON DE
PONTARLIER

Extrait Du Registre des Arrêtés du Maire

Objet : ADMINISTRATION GENERALE - Délégation de fonctions du Maire en faveur de Madame Bénédicte HERARD, 2^{ème} Adjoint au Maire

LE MAIRE DE LA VILLE DE PONTARLIER,

VU l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal de la Ville de Pontarlier en date du 25 mai 2020 constatant l'élection de Monsieur Patrick GENRE en qualité de Maire de Pontarlier et de l'élection de Madame Bénédicte HERARD en qualité de 2^{ème} Adjoint au Maire,

VU l'arrêté n°593-2020 en date du 13 juillet 2020 portant délégation de fonctions du Maire en faveur de Madame Bénédicte HERARD, 2^{ème} Adjoint au Maire,

VU la démission de Madame Olivia GUYON, 4^{ème} Adjoint au Maire, bénéficiant d'une délégation de fonction dans le domaine de l'Education suivant l'arrêté n°594-2020 en date du 13 juillet 2020, et qui a été acceptée le 6 octobre 2023 par le Préfet,

Considérant qu'en application du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire peut déléguer, par arrêté, une partie de ses fonctions à un adjoint,

Considérant qu'il est nécessaire d'ajuster la délégation susvisée de Madame Bénédicte HERARD,

ARRETE

ARTICLE 1 - Champ de la délégation

Monsieur Patrick GENRE, Maire de la Ville de PONTARLIER, donne sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de fonctions à Madame Bénédicte HERARD en qualité de 2^{ème} Adjoint au Maire, en matière de :

- Education (Enseignement, Programme de réussite éducative) ;
- Solidarités ;
- Social ;
- Politique de la Ville ;
- Santé ;
- Administration Générale.

N°1085

Au titre de la présente délégation, Madame Bénédicte HERARD peut signer :

- Les avis dans le cadre des demandes de dérogation scolaire ;
- Les divers courriers liés aux domaines de compétences susvisés ;
- Les certificats administratifs ;
- Les convocations ;
- Les conventions approuvées par l'organe délibérant, y compris les conventions d'objectifs et de moyens ;
- Les attestations de co-financement ;
- Les dossiers de demande de subvention.

Au titre de la présente délégation, Madame Bénédicte HERARD peut signer les arrêtés d'hospitalisation d'office dans le cadre de l'astreinte « élus ».

Sous réserve de dispositions législatives ou réglementaires contraires, la présente délégation emporte pour Madame Bénédicte HERARD la possibilité de représenter le Maire pour toute manifestation, réunion ou évènement liés aux matières ci-dessus énumérées.

ARTICLE 2 - Mise en œuvre de la délégation

La présente délégation est valable à compter de son entrée en vigueur jusqu'à la fin du mandat ou jusqu'au retrait de la délégation, quelle qu'en soit la raison.

L'arrêté susvisé n°593-2020 en date du 13 juillet 2020 est abrogé en conséquence.

ARTICLE 3 - Exécution

Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie et Monsieur le Percepteur Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs et :

- affiché ;
- transmis au contrôle de légalité et à la trésorerie ;
- notifié à l'intéressée.

Fait à Pontarlier, le 17 octobre 2023

Le Maire,



M. Patrick GENRE

N°1085

Acte classé

AR-1085-2023

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	AR reçu	> Classé <

Identifiant FAST : ASCL_2_2023-10-20T16-33-48.00 (MI248337824)

Identifiant unique de l'acte : 025-212504625-20231017-AR-1085-2023-AI ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : Délégation de fonctions du Maire en faveur de Mme B. HERARD, 2ème Adjoint au Maire

Date de décision : 17/10/2023



Nature de l'acte : Actes individuels

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.4. Delegation de fonctions
5.4.2. Du maire ou du président aux adjoints, vice-présidents ou autres conseillers

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [AR 1085-2023 Délégation de fonctions](#) Multicanal : Non
[Mme B. HERARD.PDF](#)

Annuler

Préparé

Transmis

Accusé de réception

Classé

Date 20/10/23 à 16:33

Date 20/10/23 à 16:33

Date 20/10/23 à 16:39

Date 20/10/23 à 16:56

Par [GENRE Patrick](#)

Par [GENRE Patrick](#)

Par [GENRE Patrick](#)

VILLE DE PONTARLIER

REGION DE FRANCHE-COMTE
DEPARTEMENT DU DOUBS
ARRONDISSEMENT DE PONTARLIER
CANTON DE PONTARLIER

Extrait Du Registre des Arrêtés du Maire

Objet : ADMINISTRATION GENERALE – Subdélégation de fonctions du Maire en faveur de Madame Bénédicte HERARD, 2^{ème} Adjoint au Maire

LE MAIRE DE LA VILLE DE PONTARLIER,

VU les articles L.2122-18, L.2122-20, L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal de la Ville de Pontarlier en date du 25 mai 2020 constatant l'élection de Monsieur Patrick GENRE en qualité de Maire de Pontarlier et de l'élection de Madame Bénédicte HERARD en qualité de 2^{ème} Adjoint au Maire,

VU la délibération du Conseil Municipal du 11 juin 2020 autorisant Monsieur le Maire à prendre des décisions par délégation dans les domaines visés à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté n°493-2020 en date du 23 juin 2020 portant sur la subdélégation de fonctions du Maire en faveur de Madame Bénédicte HERARD, 2^{ème} Adjoint au Maire,

VU la démission de Madame Olivia GUYON, 4^{ème} Adjoint au Maire, bénéficiant d'une subdélégation de fonction dans le domaine de l'Education suivant l'arrêté n°494-2020 en date du 23 juin 2020, et qui a été acceptée le 6 octobre 2023 par le Préfet,

Considérant qu'en application, tant des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales que de ladite délibération, Monsieur le Maire peut déléguer, par arrêté, la signature des décisions qui relèvent tant de ses compétences propres que des compétences déléguées par le Conseil Municipal,

Considérant qu'il est nécessaire d'ajuster la subdélégation susvisée de Madame Bénédicte HERARD,

ARRETE

ARTICLE 1 – Champ de la délégation

Monsieur Patrick GENRE, Maire de la Ville de PONTARLIER, donne sous sa surveillance et sa responsabilité, subdélégation de fonctions à Madame Bénédicte HERARD en qualité de 2^{ème} Adjoint au Maire, aux fins de :

- Décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement,
- Signer tous les documents **concernant la préparation, la passation, l'exécution** de tous types de marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, **d'un montant inférieur à 40 000 € HT** (lot unique ou montant global tous lots confondus), lorsque les crédits sont inscrits au budget, dans les domaines suivants :

- Education (Enseignement, Programme de réussite éducative) ;
 - Solidarités ;
 - Social ;
 - Politique de la Ville ;
 - Santé ;
 - Administration Générale.
- Signer tous les documents concernant **l'exécution** des marchés publics et accords-cadres notifiés **d'un montant supérieur à 40 000 € HT** (bons de commandes, ordres de services, procès-verbaux de réception), dans les domaines suivants :
- Education (Enseignement, Programme de réussite éducative) ;
 - Solidarités ;
 - Social ;
 - Politique de la Ville ;
 - Santé ;
 - Administration Générale.
- Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- Passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes.

ARTICLE 2 – Mise en œuvre de la délégation

La présente délégation est valable à compter de son entrée en vigueur jusqu'à la fin du mandat ou jusqu'au retrait de la délégation, quelle qu'en soit la raison.

L'arrêté susvisé n°493-2020 en date du 23 juin 2020 est abrogé en conséquence.

ARTICLE 3 – Exécution

Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie et Monsieur le Percepteur Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Publié au recueil des actes administratifs ;
- Affiché ;
- Transmis au contrôle de légalité ;
- Notifié à l'intéressée.

Fait à Pontarlier, le 17 octobre 2023

Le Maire



Patrick GENRE

Acte classé

AR-1087-2023

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	AR reçu	> Classé <

Identifiant FAST : ASCL_2_2023-10-20T16-35-38.01 (MI248337888)

Identifiant unique de l'acte : 025-212504625-20231017-AR-1087-2023-AI ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : Subdélégation de fonctions du Maire en faveur de Mme
Bénédicte HERARD, 2ème Adjoint au Maire

Date de décision : 17/10/2023



Nature de l'acte : Actes individuels

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.4. Delegation de fonctions
5.4.2. Du maire ou du président aux adjoints, vice-présidents ou autres conseillers

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [AR 1087 - Subdélégation de fonctions](#) Multicanal : Non
[Mme B. HERARD.PDF](#)

Annuler

Préparé

Transmis

Accusé de réception

Classé

Date 20/10/23 à 16:35

Date 20/10/23 à 16:35

Date 20/10/23 à 16:41

Date 20/10/23 à 16:56

Par [GENRE Patrick](#)

Par [GENRE Patrick](#)

Par [GENRE Patrick](#)

VILLE DE PONTARLIER

REGION DE FRANCHE-COMTE

DEPARTEMENT DU DOUBS

ARRONDISSEMENT DE PONTARLIER CANTON DE
PONTARLIER

Extrait Du Registre des Arrêtés du Maire

Objet : ADMINISTRATION GENERALE – Abrogation de la délégation de fonctions du Maire en faveur de Madame Olivia GUYON, 4^{ème} Adjoint au Maire

LE MAIRE DE LA VILLE DE PONTARLIER,

VU l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal de la Ville de Pontarlier en date du 25 mai 2020 constatant l'élection de Monsieur Patrick GENRE en qualité de Maire de Pontarlier et de l'élection de Madame Olivia GUYON en qualité de 4^{ème} Adjoint au Maire,

VU l'arrêté n°594-2020 en date du 13 juillet 2020 portant délégation de fonctions du Maire en faveur de Madame Olivia GUYON, 4^{ème} Adjoint au Maire,

VU la démission de Madame Olivia GUYON, 4^{ème} Adjoint au Maire, de ses fonctions d'Adjoint et de conseiller municipal, acceptée le 6 octobre 2023 par le Préfet,

Considérant qu'il y a lieu d'abroger la délégation de fonctions susvisée,

ARRETE

ARTICLE 1 -

L'arrêté n°594-2020 en date du 13 juillet 2020 portant délégation de fonctions du Maire en faveur de Madame Olivia GUYON, 4^{ème} Adjoint au Maire, est abrogé.

ARTICLE 2 - Exécution

Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie et Monsieur le Percepteur Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs et :

- affiché ;
- transmis au contrôle de légalité et à la trésorerie ;
- notifié à l'intéressée.

Fait à Pontarlier, le 17 octobre 2023

Le Maire,




M. Patrick GENRE

VILLE DE PONTARLIER

REGION DE FRANCHE-COMTE
DEPARTEMENT DU DOUBS
ARRONDISSEMENT DE PONTARLIER
CANTON DE PONTARLIER

Extrait Du Registre des Arrêtés du Maire

Objet : ADMINISTRATION GENERALE – Abrogation de la subdélégation de fonctions du Maire en faveur de Madame Olivia GUYON, 4^{ème} Adjoint au Maire

LE MAIRE DE LA VILLE DE PONTARLIER,

VU les articles L.2122-18, L.2122-20, L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal de la Ville de Pontarlier en date du 25 mai 2020 constatant l'élection de Monsieur Patrick GENRE en qualité de Maire de Pontarlier et de l'élection de Madame Olivia GUYON en qualité de 4^{ème} Adjoint au Maire,

VU la délibération du Conseil Municipal du 11 juin 2020 autorisant Monsieur le Maire à prendre des décisions par délégation dans les domaines visés à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté n°494-2020 en date du 23 juin 2020 portant sur la subdélégation de fonctions du Maire en faveur de Madame Olivia GUYON, 4^{ème} Adjoint au Maire,

VU la démission de Madame Olivia GUYON, 4^{ème} Adjoint au Maire, de ses fonctions d'Adjoint et de conseiller municipal, acceptée le 6 octobre 2023 par le Préfet,

Considérant qu'il y a lieu d'abroger la subdélégation de fonctions susvisée,

ARRETE

ARTICLE 1

L'arrêté n°494-2020 en date du 23 juin 2020 portant sur la subdélégation de fonctions du Maire en faveur de Madame Olivia GUYON, 4^{ème} Adjoint au Maire est abrogé.

ARTICLE 2

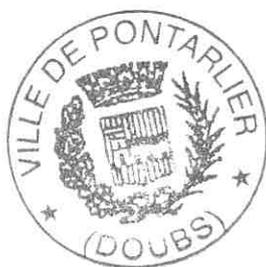
Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie et Monsieur le Percepteur Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Publié au recueil des actes administratifs ;

- Affiché ;
- Transmis au contrôle de légalité ;
- Notifié à l'intéressée.

Fait à Pontarlier, le 17 octobre 2023

Le Maire



Patrick GENRE

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Patrick Genre".

